

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

**N° CP-2022-6-2-5**

**N° applicatif 3944**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Transition énergétique, développement durable et innovation

#### **Service consulté**

### **TRANSITION ENERGETIQUE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRION CLIMATE**

Résumé : TRION-climate, association fondée en 2015 et forte de près de 100 membres, a en charge la mise en oeuvre de la stratégie sur le climat et l'énergie de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Ce rapport a pour objet d'accorder, pour l'année 2022, le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à TRION-climate prévu par la convention pluri-annuelle et multi-partenariale qui lie la Collectivité européenne d'Alsace à cette association sur la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2024. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour les actions de TRION-climate en faveur de la transition énergétique.

Fondée en 2015, l'association TRION-climate a été chargée de la mise en oeuvre de la stratégie sur le climat et l'énergie de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Une convention de financement garantit un soutien trinational et un financement de base pour l'association.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de poursuivre le soutien apporté par les deux départements alsaciens à l'association TRION-climate via une convention pluriannuelle et multi-partenariale couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2024.

Les autres partenaires cosignataires de la convention avec l'association TRION-climate sont la Région Grand Est, le Land Bade-Wurtemberg, le Land Rhénanie-Palatinat, le Canton Bâle-Ville et le Canton Bâle-Campagne. L'Etat français soutient cette association via une convention bilatérale.

L'orientation et les calendriers des politiques énergétiques partiellement gérés par l'Etat soulignent les différences régionales. Mais le changement climatique ne s'arrête pas aux frontières. L'importance de la sécurité d'approvisionnement, de l'efficacité énergétique ainsi que le remplacement progressif par les énergies renouvelables exigent des stratégies et mesures transfrontalières. Les nombreuses activités de TRION-climate apportent cette expertise via des congrès, des rencontres entre les experts des administrations publiques, de l'économie privée et du milieu scientifique.

Dans la convention pluriannuelle précitée, la contribution annuelle de la Collectivité se décompose en une cotisation de 6 000 € et une subvention complémentaire approuvée chaque année par délibération.

Il est proposé, pour 2022, de porter le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à 10 000 € incluant 6 000 € de cotisation et 4 000 € de subvention.

L'objet de ce rapport est d'accorder une subvention de 4 000 € apportée par la Collectivité européenne d'Alsace à l'association TRION-climate pour l'année 2022. Cette subvention sera prélevée sur le programme P229 opération P229O008 tranche T01 chapitre 65 nature 65748 fonction 758.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'association TRION-climate pour l'année 2022 qui sera prélevée sur le programme P229 opération P229O008 tranche T01 natana 2536-65-65748-758.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY